

Saint-Père-Marc-en-Poulet, le 17 mars 2026.

Aux conseillers municipaux

Dossier suivi par Adeline BOURDAIS
Directrice Générale des Services
adeline.bourdais@ville-saint-pere.fr

Cher (e) Collègue,

Conformément aux dispositions légales du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-7, L. 2122-8, j'ai le plaisir de vous convoquer à la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal qui aura lieu :

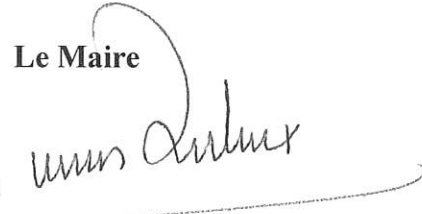
Le samedi 21 mars 2026 à 10h00

La Salle du Conseil Municipal de la mairie ne permettant pas l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, les travaux d'accessibilité étant en cours, le lieu de la séance est exceptionnellement modifié :

Salle polyvalente - Salle Beauchet

Vous trouverez en pièce jointe l'Ordre Du Jour.

Veuillez agréer, cher (e) collègue, l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire

Jean-Francis RICHEUX

Selon l'article L 2121-10 du C.G.C.T la convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

PJ : ordre du jour du conseil municipal du 21 mars 2026